

ARRETE n°2018-103
portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels BIATSS à la
Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	1- Liste 1 : SGEN-CFDT - SYM	2- Liste 2 : HORIZON 2024 POUR LES PERSONNELS DE L'UPEC	3- Liste 3 : LISTE D'UNION DE	4- Liste 4 : SNPTES
Total	1172	749	47	676	152	236	174	140

Blancs ou nuls 47

Exprimés 676

Nombre de sièges 4

Quotient électoral 169

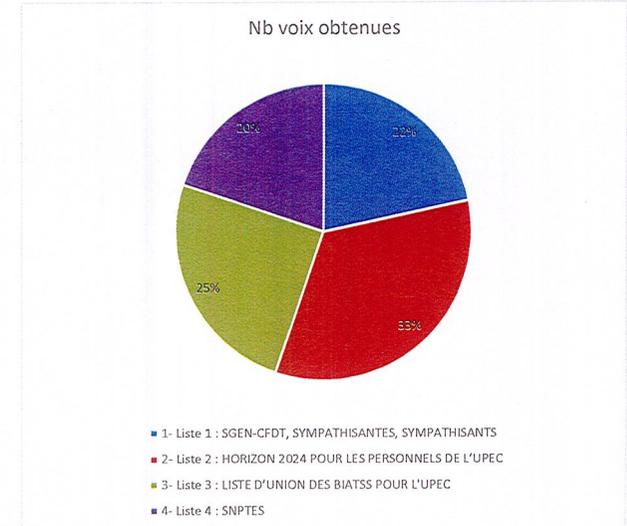
Total exprimés
702

Répartition des sièges	1er calcul				2ème calcul			Total sièges obtenus
	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste	Sièges au + fort reste	
1- Liste 1 : SGEN-CFDT, SYMPATHISANTES, SYMPATHISANTS	152	169	0,89940828	0	152	1	0	1
2- Liste 2 : HORIZON 2024 POUR LES PERSONNELS DE L'UPEC	236	169	1,3964497	1	67	0	0	1
3- Liste 3 : LISTE D'UNION DES BIATSS POUR L'UPEC	174	169	1,0295858	1	5	0	0	1
4- Liste 4 : SNPTES	140	169	0,82840237	0	140	1	0	1

Article 1er : Sont proclamés élus :

1. DANGABO MOUSSA GOH Felicité
2. GERME Gisèle
3. SIVADJY Alice
4. FLEURY Murielle

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL